

| |
|-----------------------------|
| RÉPUBLIQUE FRANÇAISE |
| DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT |
| CANTON DE LODÈVE |

COMMUNE DE LODÈVE

ARRÊTÉ

| |
|---------------------------|
| numéro MLAR_240606_009 |
|---------------------------|

portant sur

LA PRÉSIDENTE DES BUREAUX DE VOTE POUR LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Le Maire de la Commune de Lodève,

VU le Code électoral et notamment son article R43,

VU la circulaire ministérielle INTAA2000661 du 16 janvier 2020 relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct,

VU la circulaire ministérielle n°IOMA2409933C du 30 avril 2024 relative à l'organisation matérielle et déroulement de l'élection des représentants au Parlement européen du 9 juin 2024.

CONSIDÉRANT la nécessité de désigner des présidents mutualisés pour la tenue des bureaux de vote des élections européennes,

ARRÊTE

- **ARTICLE 1 : DÉSIGNE** comme présidents des bureaux de vote pour les élections européennes le 9 juin 2024 :

- Gaëlle LÉVÊQUE - premier bureau et par conséquent, le bureau centralisateur et son suppléant Michel PANIS,
- Ludovic CROS - deuxième bureau et son suppléant David BOSC,
- Nathalie ROCOPLAN - troisième bureau et son suppléant Jean-Marc SAUVIER,
- Gilles MARRES - quatrième bureau et sa suppléante Isabelle PEDROS,
- Monique GALEOTE - cinquième bureau et son suppléant Didier KOEHLER,

- **ARTICLE 2 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en
préfecture
34-213401425-20240606-lmc111789-
AR-1-1
Date de télétransmission : 06/06/24
Date de publication : 07/06/2024
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Fait à Lodève, le sept juin deux mille vingt-quatre,

Le Maire
Gaëlle LEVEQUE